

*Au Puits  
de  
La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Soucot*



# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter:  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
Mail@BeerHaparsha.com

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.*

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

*En hébreu:*

באר הפרשה  
subscribe@beerhaparsha.com

*En anglais:*

Torah Wellsprings  
Torah@torahwellsprings.com

*En Yiddish:*

דער פרשה קוואל  
yiddish@derparshakval.com

*En Espagnol:*

Manantiales de la Torá  
info@manantialesdelatorah.com

*En Français:*

Au Puits de La Paracha  
info@aupuitsdelaparacha.com

*En Italien:*

Le Sorgenti della Torah  
info@lesorgentidellatorah.com

*En Russe:*

Колодец Торы  
info@kolodetztory.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emounah  
1630 50th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovev Mecharim 4/2  
Jérusalem  
Téléphone: 02-688040

**Edité par le Makhon Beer Emouna**  
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

# Au Puits de La Paracha

## Soucot Hoch'a'ana Rabba-Sim'hat Torah

### Le Nom d'Hachem repose sur la Souca : une sainteté extrême

Voici ce que le Zohar enseigne à propos de la Souca : « Vois : au moment où un homme s'assoit à l'ombre de la Emouna, la présence Divine étend Ses ailes sur lui d'En-Haut. »

Il faut savoir que personne ne reste à l'écart de ce formidable événement, même celui qui se considère comme le plus simple des hommes. Rabbi Avraham Yaakov de Sadigora en rapporte une preuve à partir d'un verset (Dévarim 16, 3) : « Lorsque tu engrangeras le produit de ta récolte et de ta vigne », et nos Sages de commenter (Souca 12a) : "Des résidus de ta récolte et de ta vigne (c'est d'eux que tu feras le toit de ta Souca ; n.d.t)." Cela vient nous apprendre, dit-il, que même le plus misérable des juifs (qui est comparé au résidu de la récolte) mérite une ascension spirituelle pendant Soucot, comme le toit de la Souca (constitué des résidus de la récolte) sur lequel repose le Nom d'Hachem.

Le Ohev Israël explique le thème de la Souca en le comparant à une poule qui appelle ses poussins après leur avoir apporté leur nourriture : elle la pose devant eux et les recouvre ensuite de ses ailes. C'est de cette manière que la Présence Divine se comporte avec nous : à Roch Hachana et à Yom Kippour, elle inscrit nos moyens de subsistance et nous inscrit pour une bonne vie. Après avoir fixé nos ressources de toute l'année, elle nous recouvre de Ses ailes. Tout le thème de Soucot tourne donc autour du fait que la Présence Divine est comme une mère qui nous enveloppe de sa protection.

La Guemara (Souca 4b) enseigne qu'une Souca qui ne possède pas dix Téfa'him de hauteur est Pessoula (impropre à l'accomplissement de la Mitsva). Nos Sages déduisent cette loi du fait que la Présence Divine n'est jamais

descendue en dessous de dix Téfa'him. A priori, cette déduction mérite une explication : quel rapport existe-t-il entre les deux sujets (au sens simple, on peut comprendre que l'on apprend d'ici qu'un domaine d'une hauteur de dix Téfa'him représente, selon la Torah, un domaine à part entière. Cependant, cela ne suffit pas pour expliquer le rapport avec la Présence Divine).

Rabbi Avraham Azoulay, dans son livre "Hessed Lé Avraham", et le Sefat Emet répondent tous deux que cette comparaison nous enseigne que la Présence Divine règne dans toute la Souca, et c'est pourquoi on ne peut la construire en dessous de dix Téfa'him car la Présence Divine ne pourrait y descendre.

Cela rejoint l'explication développée dans l'enseignement 'Hassidique (Cf. le Chem Mi Chemouel Soucot 5679(1919)) à propos du verset : « *Le Roi m'a fait venir dans sa chambre* » (Chir Hachirim 1, 4). Mis en rapport avec la Mitsva de la Souca, ce verset vient enseigner que celui qui entre dans la Souca ressemble à celui qui entre dans la chambre privée du Saint-Béni-Soit-Il Lui-même. C'est pourquoi il est alors empreint d'une joie particulière, car là où réside la Présence Divine, la joie est aussi présente.

A ce sujet, il convient de mentionner la Guemara suivante du traité de 'Haguiga (5b) :

Nos Sages y opposent deux versets qui semblent contradictoires. Il est écrit d'une part : « *Mon âme pleure en cachette* » (Jérémie 13, 17), et d'autre part : « *Force et joie dans Son endroit* » (Chroniques I 17, 27) (les deux concernant la Présence Divine, n.d.t). Et la Guemara de répondre : "L'un parle de la Résidence intérieure de la Présence Divine, tandis que l'autre parle de Sa Résidence extérieure." Rachi explique que l'intention est la suivante : le premier verset qui exprime (si l'on peut dire) que le Saint-Béni-

Soit-Il pleure, concerne la Résidence intérieure de la Présence Divine, tandis que dans Sa Résidence extérieure, seule la joie est présente.

Cependant Rabbénou 'Hananel (de l'époque des Guéonim, antérieure à Rachi ; n.d.t) explique l'inverse : c'est dans Sa Résidence intérieure que la joie est présente tandis qu'à l'extérieur, Hachem verse des larmes (cela ressemble à un mariage au cours duquel tous les invités pleurent sous le dais nuptial, alors que les deux mariés, qui se retrouvent ensuite dans le 'Héder Yi'houd, sont remplis de joie). D'après cela, la Souca représente le 'Héder Yi'houd, si l'on peut dire, où Hachem et Israël se retrouvent en privé.

Lors des jours redoutables de Roch Hachana et de Yom Kippour, les Bné Israël se trouvent encore dans la Résidence extérieure d'Hachem, là où Il fait comparaître toute la terre en jugement sans afficher de signe d'affection et de proximité. Mais à Soucot, ils méritent d'entrer dans Sa résidence intérieure, dans la chambre intime du Roi des rois. Là-bas, "la force et la joie (sont) dans son endroit", là-bas, seules règnent la joie et l'allégresse !

Lorsque la Guemara décrit la situation d'un homme qui réside dans sa Souca, elle emploie l'expression : "un homme se tient à l'ombre de la Souca". De même, dans le Zohar (III, 3b), la Souca est dénommée שֵׁטֶל דְּמַאֲמִוּתָא, l'ombre de la Emouna. A priori, cette description nécessite d'être expliquée car l'expression "à l'ombre" renvoie au fait qu'il faille se trouver à une certaine distance de l'objet produisant cette ombre pour pouvoir en bénéficier et non juste en dessous (par exemple, lorsqu'il se trouve à proximité d'un arbre afin que son ombre s'étende sur lui). Or, concernant la Souca, la personne se trouve réellement dedans et **non** à l'ombre de celle-ci.

On peut l'expliquer, répond le Rav de Rachfitz, à partir du Midrach suivant (Cf. Chla'h Hakadoch Chaar Hagadol 121,5) :

Il est écrit (Téhilim 121, 7 : צִלְהָ : 5, « Hachem est ton ombre ». Certains en déduisent que, de même que l'ombre épouse chaque

mouvement de l'homme, la conduite du Ciel envers lui épouse sa conduite ici-bas. Par conséquent, la Souca que nous construisons dans ce monde est, elle aussi le reflet d'une Souca qui existe dans les mondes supérieurs (d'où l'expression "à l'ombre de la Souca" employée par nos Sages). Lorsqu'un juif bâtit sa Souca ici-bas avec des pierres et du bois, il mérite ainsi d'être assis à l'ombre de la "Souca spirituelle" qui la reflète dans le Ciel. Bien qu'il n'existe aucune commune mesure entre les deux Soucot, il en est réellement ainsi.

Le Yessod Yossef (Chap. 77) écrit que "celui qui étudie ou qui prie dans une Souca se trouve littéralement assis dans les mondes supérieurs". Chaque monde supérieur est en effet dénommé "jour" (notion connue des cabalistes). Par conséquent, le verset : « Vous résiderez dans les Soucot sept jours » (Vaykra 23, 42) évoque donc le fait que, durant toute la fête, l'homme pénètre dans les sept mondes supérieurs.

Le Yéarot Devach (1, 6) déclare également, que la nuée Divine plane constamment sur la Souca. Bien qu'elle soit invisible, il est clair que ceux qui y sont assis avec l'intention d'accomplir cette Mitsva et qui s'y adonne à l'étude de la Torah, en se réjouissant de la fête, résident ainsi sous cette nuée Divine. Et elle les élève à un degré spirituel inimaginable.

Le Réma (Ora'h 'Haïm 1, 1) stipule que, lorsqu'il se trouve seul chez lui, un homme se comporte différemment que devant un grand roi. De même, il ne s'exprime pas en présence de ses proches de la même manière qu'en présence d'un roi. Certes, cela concerne tout juif à n'importe quel endroit, néanmoins, ce constat prend une tout autre dimension lorsqu'il est assis à l'ombre de la Souca, car il est alors dans le palais-même du Roi. Le Réchit 'Hokhma (Chaar Hakédoucha) écrit à ce sujet :

« Telle était la coutume de mon Maître (le Ramak) de ne prononcer dans la Souca, durant toute la fête, que des paroles de Torah, tellement la sainteté de cette Mitsva est élevée. Les bois de la Souca en témoignent car, étant empreints de cette sainteté, ils sont

interdits à toute autre utilisation pendant sept jours. »

On se souviendra également de ce que rapporte le Michna Beroura (639, 2) : « Du fait de l'immense sainteté de la Souca, il est bon d'y limiter les conversations profanes et de n'y prononcer que de propos saints et des paroles de Torah. A plus forte raison, on se gardera d'y prononcer de la médisance, du colportage ou toute autre parole interdite. Le Bikouré Yaakov rapporte, pour sa part, au nom du Chla'h Hakadoch, qu'il faudra se préserver particulièrement de la colère dans la Souca.

Le Sefat Emet (an. 5743(1883)) rapporte que la Présence Divine repose sur la Souca essentiellement grâce à la purification de Yom Kippour. Or, on sait que même les renégats bénéficient de cette purification et de l'expiation inhérente à ce grand jour.

« Les jours de Soucot, écrit-il, sont appelés זמן שמחתנו, le temps de notre joie, car Hachem nous donne le mérite d'être assis à l'ombre de Sa Présence. Cela renferme un aspect du Gan Eden (...) où règne la joie véritable, tel qu'il est dit<sup>1</sup> : « Comme Il t'a réjoui lorsque tu as été créé dans le Gan Eden. » Certes, il est également écrit que D. chassa l'homme de cet endroit extraordinaire. Néanmoins, il existe des époques où la même lumière spirituelle, qui existait au Gan Eden, resplendit encore. Hachem nous fait justement pénétrer dans cette demeure où réside Son Nom (comme l'enseigne la Guemara). Et, puisque la joie règne là où réside la présence Divine, par conséquent, résider dans la Souca procure de la joie.

La même idée est également rapportée par l'Alcheikh Hakadoch (Torah Ou Mitsvot Emor) lorsqu'il développe le thème de la joie. « Celle-ci, écrit-il, dépend de la joie qui règne, si on peut dire, auprès d'Hachem au même moment. Car Il n'a jamais éprouvé d'aussi

grande joie de Ses créatures qu'à ce moment-là (au moment de la construction du Michkan). De même, dans chaque génération, le Saint-Béni-Soit-Il n'a pas de plus grande joie que celle de Soucot, où les Bné Israël sont purifiés de toutes leurs fautes grâce au pardon de Yom Kippour. Et puisque toute la joie d'Hachem est due à la purification de nos âmes, il fallait perpétuer cette joie (acquise à Yom Kippour ; n.d.t) au cours de la fête grâce aux Soucot. »

Une fois, pendant Soucot, des 'Hassidim s'adonnèrent à l'étude de la Torah avec une assiduité toute particulière durant plusieurs heures consécutives. Leur joie et leur ferveur furent telles qu'ils sortirent chanter en ronde en l'honneur de la fête. Lorsque le Beth Aharon les aperçut, en train de danser, il déclara : « Nos Sages enseignent (Béréchit Rabba 70, 8) : "Pourquoi appelle-t-on (la joie de Soucot) 'Beth Hachoeva' ? C'est parce que l'on puisait de là-bas l'esprit prophétique." En disant "de là-bas", l'intention était de dire "de la joie", à savoir que "de la joie, ils puisaient l'esprit". Le terme רוח, désignant en hébreu "l'esprit" pouvant exprimer la volonté, comme dans le verset (Iyov 32, 8) : « C'est une volonté de l'homme », on peut donc en déduire que l'homme animé de volonté pour le service d'Hachem mérite d'être sanctifié. Afin de mériter cette volonté, il doit renforcer sa joie, car c'est elle qui l'amène à vouloir se rapprocher d'Hachem. »

L'histoire qui suit m'a été rapportée par son protagoniste :

Ce dernier, après avoir subi de nombreuses épreuves ל"ח, se rendit un jour chez Rav Chlomo Auerbach et épancha son cœur devant lui :

« Je connais, lui répondit le Rav, un juif qui, ayant dû subir une opération, n'entend plus d'une oreille. Il est également veuf ל"ח et en plus, il a eu trois enfants qui n'ont pas

1. Rituel des bénédictions de la cérémonie nuptiale ("Chiv'a Brakhot").

2. "Choeva" provient de la racine "Choev" qui signifie "puiser" (N.d.t).

eu le mérite d'avoir eux-mêmes des enfants. **Malgré tout, il est constamment joyeux et, à chaque instant, son visage affiche le sourire !**

- Je ne crois pas qu'une chose pareille soit possible, lui répondit l'homme.

- Ce juif, lui dit le Rav, il se tient devant toi ! »

### **« Tu te réjouiras pendant la fête » : l'importance de la joie et ses propriétés bénéfiques**

Soucot est appelée זמן שמחתנו, "le temps de notre joie". Le Créateur nous ordonne alors de nous réjouir, comme il est écrit : « *Tu te réjouiras pendant la fête (...) et tu seras exclusivement joyeux.* » (Dévarim 16, 14-15) On rapporte, au nom du Imré Noam, que la Mitsva de la joie est supérieure à celle du Loulav ; la preuve en est qu'elle est en vigueur durant sept jours, alors que celle de : « *Vous prendrez pour vous (les quatre espèces du Loulav)* » n'existe que le premier jour de Soucot (les autres jours, cette Mitsva n'est que d'ordre rabbinique ; n.d.t). La Torah veut nous enseigner par là que le Saint-Béni-Soit-Il aime la joie et désire que Ses créatures s'y complaisent. C'est pour cette raison qu'il a donné une importance particulière à cette Mitsva.

Combien grande est cette Mitsva de Sim'ha durant la fête de Soucot !

Le Ibn Ezra rapporte les versets cités plus hauts (« *Tu te réjouiras pendant la fête (...) car Hachem ton D. te bénira dans toute ta récolte et dans toute l'œuvre de tes mains et tu seras exclusivement joyeux* » (Dévarim 16, 14-15)), et il les commente ainsi : « "Tu seras exclusivement joyeux" est au futur, pour dire que tu le seras constamment, et le terme "exclusivement" vient suggérer que cela n'aura lieu qu'à cette condition. » Ce qui signifie que la récompense de s'être réjoui durant Soucot est que cette joie se prolonge durant toute l'année. Mais si, alors וְהָיָה, la joie n'est pas présente, elle ne le sera pas non plus durant toute l'année.

L'Avravanel (Parachat Réhé) reprend également cette idée en disant : « "Tu seras exclusivement joyeux" est une promesse que, si l'homme est joyeux et allègre durant la fête de Soucot, il le sera durant toute l'année. » Et de conclure : « Et s'il s'afflige en début d'année, il trouvera la tristesse, car telle est la nature des choses : celui qui est content de son sort parviendra à la joie et à l'allégresse. »

Le Pélé Yoèts écrit également à ce sujet : « Il nous est ordonné de nous ressentir une joie d'accomplir la Mitsva, et c'est un bon signe pour toute l'année, car les disciples du Ari Za'l ont écrit que : "**Celui qui est joyeux, qui a le cœur allègre et ne s'afflige pas du tout durant toute cette sainte fête, est assuré de passer une bonne année et d'être tout le temps joyeux.**" »

Le Maguid de Trisk, au nom de son père, Rabbi Mordékhaï de Tchernobyl, explique ainsi l'expression (employée dans la prière de Soucot) : זמן שמחתנו ("Le temps de notre joie") à mettre en rapport avec le mot הַזְמִנָּה qui suggère un langage de **préparation** : elle suggère que la Mitsva de Souca que nous accomplissons durant les sept jours de fête est une préparation afin de prolonger la joie toute l'année, ce que Rav Chemouel de Loubavitch exprime en déclarant (Séfer Maamarim 5655(1895)) que le concentré et l'essentiel de la joie dépendent de la fête de Soucot.

La joie constitue également un formidable remède contre toute épreuve et tout malheur, comme l'enseignent nos Sages (enseignement rapporté dans Rachi Bamidbar 29, 18) : « Les 98 moutons que l'on apportait en offrande durant toute la fête de Soucot constituent une expiation des 98 malédictions énumérées dans la Paracha de Ki Tavo. » L'Avné Nézer (rapporté dans le Chem Mi Chemouel 5673(1913)), au nom de son père, l'explique en disant que c'est grâce à la joie inhérente à cette période (זמן שמחתנו) que sont expiées les 98 malédictions de Ki Tavo qui, elles-mêmes, proviennent d'un manque de joie, comme il est écrit : « *Parce que tu n'auras pas servi Hachem ton D. dans la joie.* » (28, 47)

« De même que, explique le Beth Aharon, durant les Yamim Noraïm (de Roch Hachana et Yom Kippour) les sources s'ouvrent grâce à la crainte, durant cette période (Soucot), les sources de miséricorde et de bonté s'ouvrent grâce à l'amour et à la joie de ce "Zeman Sim'haténou". »

Le Sefat Emet apporte, à ce sujet, un formidable encouragement pour les générations de la fin des temps :

Nos Sages enseignent (Yérouchalmi rapporté dans Tossefote Souca 50b) que "la Sim'ha (joie) Beth Hachoéva est ainsi dénommé car c'est d'elle que l'on puisait le Roua'h Hakodech (l'esprit prophétique)". Même aujourd'hui où toute joie est généralement incomplète, on est en mesure de puiser de cette même joie noble et élevée qui se manifestait au Beth Hamikdache, un "Roua'h Hakodech" et une joie intense, explique-t-il. Il ajoute à ce sujet qu'il est écrit : « *Tu seras exclusivement joyeux* », ce qui constitue une promesse d'être joyeux en permanence. Par ailleurs, le même verset est commenté par la Guemara (Souca 48a) par la précision qu'il vient inclure la joie des derniers soirs de Yom Tov, évocation des soirs des dernières fêtes des dernières générations, même si elles sont plongées dans la nuit de l'exil et des souffrances. Car même elles, explique-t-il, reçoivent du Ciel la force d'être joyeux.

### **Hocha'ana Rabba : le jour où sont délivrées les missives**

Le Maté Moché (§957) rapporte ce qu'enseignent nos Sages : « Le Saint-Béni-Soit-Il dit à Avraham : "Je suis seul et tu es seul. Je donnerai à ta postérité un jour unique pour effacer leurs fautes, c'est Hocha'ana Rabba." » Hachem promet ainsi à Avraham que s'ils n'obtenaient pas le pardon à Roch Hachana, il leur serait donné à Yom Kippour, et s'ils ne l'obtenaient pas à Yom Kippour, ils l'obtiendraient à Hocha'ana Rabba.

Le Chla'h Hakadoch (au début de la Guemara Roch Hachana) au nom des "Anciens", ramène l'allusion suivante à propos du verset (Amos

3, 4) אריה שאג מי לא יראה : « *Le lion a rugi, qui ne serait pas saisi de frayeur* » :

Le mot אריה (le lion) est l'acrostiche des mots אלול, ראש השנה, יום כיפור הושענה רבה (Eloul, Yom Kippour, Hocha'ana Rabba). Cela nous enseigne que, même en ce jour de Hocha'ana Rabba, "le lion rugit", et "qui ne serait pas saisi de frayeur" à l'approche du jugement ?

Le Yéarot Devach (1ère partie, Drouch 6) quant à lui, écrit : « Les "moyens" (ceux qui ne sont ni "justes parfaits" ni "mécéants finis" ; n.d.t), ne sont pas inscrits du tout à Roch Hachana. Ils le sont à Yom Kippour, et sont "scellés" dix jours après, soit le 20 Tichri, qui est la nuit de Hocha'ana Rabba. » Il conclut en précisant que c'est la raison pour laquelle ce jour n'est pas mentionné dans la Torah, car celle-ci, dans sa majorité, s'adresse aux justes, qui sont déjà scellés à Yom Kippour.

Le "Séder Yom" le confirme en écrivant : « Ce jour, où tous les livres sont scellés et où les décrets sont délivrés à ceux qui doivent les exécuter, est extrêmement redoutable. Il est donc nécessaire d'y multiplier les actes de charité, les prières et les supplications, afin de susciter la miséricorde Divine, afin d'être scellés dans le Livre des justes. »

Le Zohar (1ère partie, 120a) enseigne : « A Roch Hachana, les missives (qui doivent comporter les décrets du jugement) sont écrites et se trouvent encore dans les "réserves Royales". Si l'homme a le mérite de se repentir entièrement, elles sont déchirées. Ensuite (c.à.d. dans le cas contraire), le Saint-Béni-Soit-Il prépare Yom Kippour comme jour supplémentaire de repentir. S'il se repent, c'est bien, sinon le Roi ordonne de sceller les missives. S'il se repent, mais néanmoins pas complètement, elles sont en suspens jusqu'à la clôture, qui a lieu le dernier jour de Soucot (Hocha'ana Rabba). S'il se repent, les missives sont alors déchirées, sinon (...), on les sort des réserves Royales, et on les délivre à ceux qui sont chargés de les exécuter, et elles ne reviennent plus jusqu'à ce que les décrets qui y sont inscrits s'accomplissent. »

Rabbi Chlomo Zalman Auerbach explique que la raison pour laquelle l'importance de ce jour n'est pas mentionnée dans la Torah dévoilée (mais seulement dans sa partie ésotérique, comme le Zohar) est que, jadis, la connaissance de ce jour comme "jour de jugement" aurait porté atteinte à l'obligation de se réjouir pendant (tous les jours de) la fête. C'est pourquoi nos Sages dissimulèrent cet aspect des choses. Néanmoins, aujourd'hui où les générations sont plus faibles et moins réceptives qu'autrefois à la crainte du jugement, ils nous l'ont révélé afin que nous puissions

utiliser ce jour le mieux possible, en sachant que tous les décrets y sont définitivement scellés.

Une fois, la nuit de Hocha'ana Rabba, Rav Avraham Elimélekh de Karline entra dans le Beth Hamidrach, et y aperçut deux Avrèkchim en train de s'entretenir de sujets profanes. Il s'approcha d'eux et leur dit : « Vous êtes certainement en train de parler de choses très urgentes qui ne peuvent être différées en aucun cas. Malgré tout, il aurait été préférable que vous en discutiez durant l'office de Kol Nidré plutôt que cette nuit ! »